

la Ville de Lausanne instaure une nouvelle commission des arts de la scène

Afin d'accompagner au plus près l'évolution du monde du spectacle, la Ville de Lausanne a décidé de réunir ses commissions de la danse et du théâtre en une commission unique des arts de la scène. Celle-ci vient d'adresser aux compagnies lausannoises les dispositions générales qui prévaudront, dès la saison 2014/2015, au dépôt des demandes de soutiens ponctuels attribués par la Ville.

Sur proposition du service de la culture, la Municipalité de Lausanne a accepté le principe d'une réunion des commissions de la danse et du théâtre en une commission des arts de la scène. Sur le plan budgétaire, les soutiens distincts destinés à la création théâtrale et chorégraphique indépendante sont désormais concentrés en un soutien unique dévolu à la création scénique indépendante.

Cette décision se fonde sur la volonté de suivre au plus près l'évolution de la réalité du monde du spectacle en Suisse romande. En effet, les créateurs, et tout particulièrement les créateurs lausannois, se tournent de plus en plus vers des projets pluridisciplinaires, où la frontière traditionnelle entre théâtre, danse, performance et arts plastiques est constamment remise en cause. La question du maintien d'une distinction entre danse et théâtre au niveau du traitement des demandes de soutien ne se justifiant plus nécessairement au regard de cette évolution, le service de la culture a donc souhaité donner à toutes les esthétiques de la création indépendante lausannoise (théâtre de texte, danse, écriture scénique, théâtre performatif) une base légitime de soutien.

Avec cette nouvelle commission, la Ville de Lausanne réaffirme ici sa volonté de soutenir au mieux la création indépendante contemporaine, veillant également à défendre la diversité des arts scéniques lausannois.

Administration générale et culture

Pour tout renseignement complémentaire :

- Fabien Ruf, chef du service de la culture de la Ville de Lausanne, 021 315 25 10

- Les conditions générales sont téléchargeables à l'adresse suivante:

<http://www.lausanne.ch/service-de-la-culture/soutien-aux-acteurs-culturels>

Lausanne, le 10 octobre 2013